

# Avorter est un droit !

Mobilisons-nous toutes et tous pour le défendre

Droit à  
l'IVG  
menacé

L'avortement est un droit fondamental des femmes  
gagné de haute lutte !

Le droit à l'avortement est une liberté fondamentale pour les femmes. La liberté de disposer de son corps permet de faire ses propres choix de vie ; c'est un pas vers l'autonomie, c'est permettre aux femmes d'exister autrement qu'en tant que mères.

De 1975 à 2001, le droit à disposer de son corps n'a fait que progresser, grâce aux luttes menées par les femmes :

- 1975, loi Veil : les femmes obtiennent l'autorisation d'avorter.
- 1982 : les femmes obtiennent le remboursement de l'avortement.
- 2001, loi Aubry : les femmes obtiennent l'allongement du délai de 10 à 12 semaines, la suppression de l'obligation de l'autorisation parentale pour les mineures, la suppression de l'entretien préalable obligatoire, et la possibilité de choisir la technique d'avortement.

On pouvait donc penser qu'en 2001 le droit à l'avortement était enfin acquis !  
Mais 9 ans plus tard, rien n'est acquis !

Rien  
n'est  
acquis !

La loi de 2001 n'a  
jamais été appliquée  
dans son intégralité

La loi de 2001 représente une réelle avancée, mais elle est mal appliquée.

Certains établissements n'accueillent pas les femmes jusqu'à 12 semaines de grossesse. D'autres multiplient les obstacles à la prise en charge des mineures. Les femmes sans couverture sociale peuvent être obligées de fournir un chèque de caution. Les délais d'attente pour un avortement peuvent dépasser 3 semaines.

L'obligation des établissements publics d'organiser la pratique des avortements n'est pas respectée, alors qu'ils y sont tenus depuis 1979 : il n'existe aucune mesure contraignante ou incitative.

Les médecins pratiquant les avortements ne sont pas, dans la plupart des cas, remplacés quand ils partent ou prennent leur retraite : c'est l'occasion pour les directions d'établissements de restreindre ou d'arrêter la pratique de l'avortement.

Début 2010, l'Inspection Générale des Affaires Sociales (IGAS) a dénoncé cette situation.

Rien  
n'est  
acquis !

La loi Bachelot enterre  
l'hôpital public et  
l'avortement avec

La loi Bachelot restructure la santé publique avec pour seul objectif, la rentabilité économique.

- Les établissements de santé sont regroupés, avec pour conséquence la fermeture d'hôpitaux de proximité, la fermeture de maternités, ou encore la fermeture de centres d'interruption volontaire de grossesse (IVG).
- La tarification à l'activité, nouvelle méthode de financement des hôpitaux, incite les établissements à limiter ou à arrêter les actes chirurgicaux estimés non rentables, notamment la pratique des IVG.
- A chaque fermeture d'hôpital ou de services, les restructurations sont organisées avec perte de personnels soignants, concentration des activités, « travail à la chaîne ».

Cette politique est un recul considérable pour le droit des femmes à disposer de leur corps. C'est inacceptable.

## Mobilisation nationale

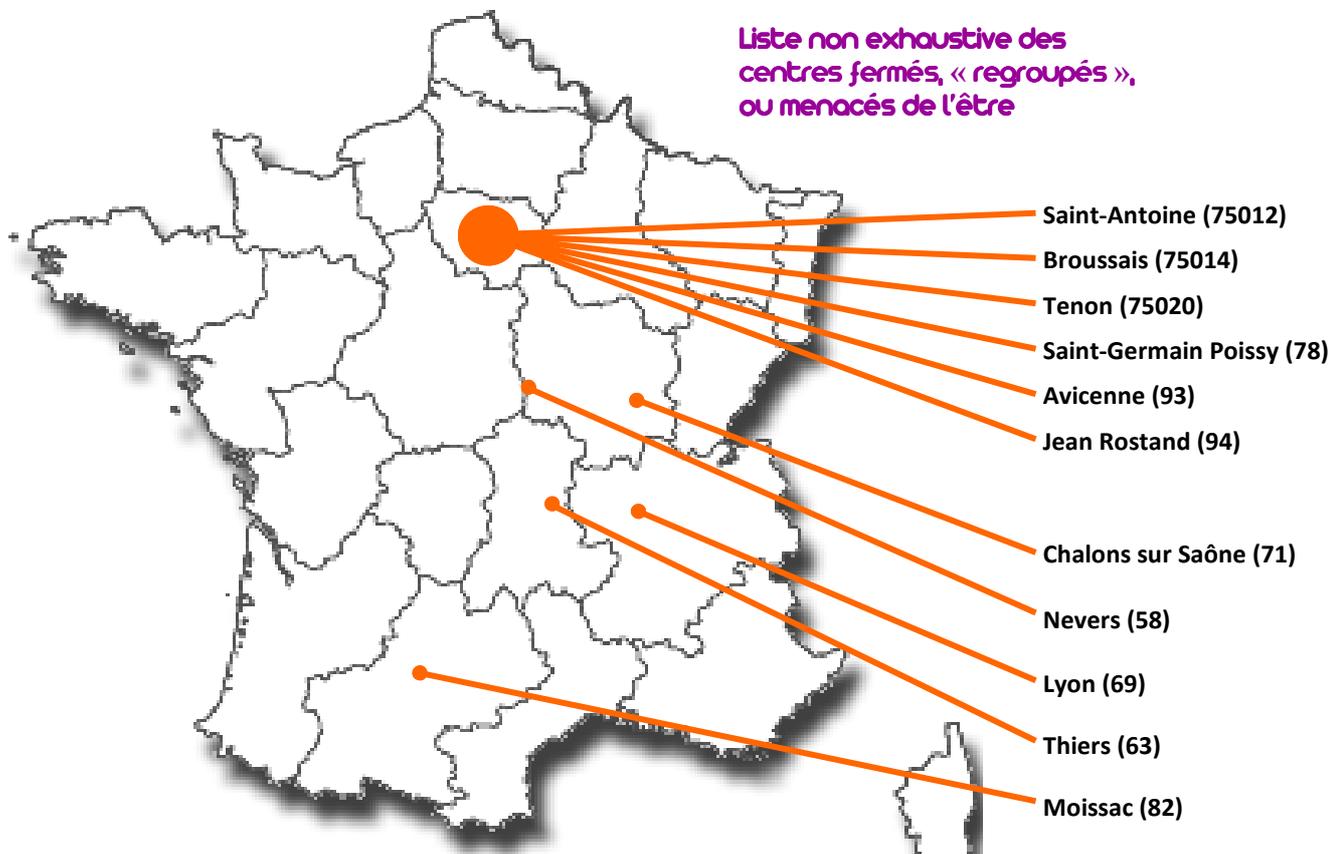
6 novembre 2010 à Paris

[mobilisationivg@gmail.com](mailto:mobilisationivg@gmail.com)

Non à la fermeture de centres pratiquant les IVG  
Non au démantèlement de l'hôpital public  
Non à la déshumanisation des soins

## Oui à la liberté d'avorter !

Liste non exhaustive des centres fermés, « regroupés », ou menacés de l'être



## Mobilisons-nous pour le droit à l'avortement !

### Où je veux

- Ouverture et réouverture des structures de proximité.
- Soutien et maintien de tous les centres d'interruption de grossesse.
- Des centres de qualité, avec un accueil et une prise en charge par un personnel dédié et motivé.

### Quand je veux

- Possibilité d'obtenir un rendez-vous dans les 5 jours.
- Les retards de prise en charge ne doivent pas renvoyer les femmes hors des délais légaux.

### Comme je veux

- Choix entre l'avortement chirurgical sous anesthésie locale ou générale et l'avortement médicamenteux : l'avortement médicamenteux ne doit pas remplacer l'avortement chirurgical pour des raisons de coût ou d'organisation hospitalière.

# Mobilisation nationale

6 novembre 2010 à Paris

[www.ancic.asso.fr](http://www.ancic.asso.fr)

[www.planning-familial.org](http://www.planning-familial.org)

[www.collectifdroitsdesfemmes.org](http://www.collectifdroitsdesfemmes.org)

[mobilisationivg@gmail.com](mailto:mobilisationivg@gmail.com)

A l'initiative de l'A.N.C.I.C., de la C.A.D.A.C. et du Planning Familial